

EDITO

JE LUTTE. Moi non plus.

Le projet de loi portant réforme des retraites a été voté.

On pourrait se monter le bourrichon en se disant *je vais bien, tout va bien*, tourner la page et *trépasser* à autre chose ou encore dissimuler ses propres insuffisances en disant que c'est la faute aux autres...

Nous pouvons aussi regarder les choses ensemble, et dans leur ensemble.

Il n'a pas manqué beaucoup et nous sommes même passés près, tout près de gagner dans un formidable mouvement social.

Nos syndiqués, nos militants CGT ont été avec et au côté de toutes celles et de tous ceux dans le public, dans le privé, retraités, privés d'emploi, jeunes qui ont dit **non, d'autres choix sont possibles**.

Un choix a été imposé, un choix injuste, inefficace, véritable cadeau pour les amis du pouvoir, pour le pouvoir des amis du Medef. Qui n'a pas depuis reçu une proposition de retraite « complémentaire » par capitalisation?

La loi a été promulguée dans la nuit du 10 au 11 novembre 2010. C'est vrai, certains travaillent tard et même la nuit.

Cela permet aux 70% de français qui ont soutenu le mouvement social d'encore mieux « apprécier » la détermination antidémocratique d'un pouvoir qui après s'être assis sur le résultat du référendum sur le traité constitutionnel européen (TCE) continue de tailler sa route et de mettre sur le bas côté les acquis sociaux et la vie des français.

La promulgation de la loi n'enlève aucune légitimité aux luttes menées, bien au contraire. Cela n'enlève aucune légitimité à la poursuite du débat, des mobilisations et des luttes.

Il a manqué, au delà de l'adhésion majoritaire, le **nombre en mouvement**, et nos difficultés à transformer l'adhésion, le soutien en participation effective dans la grève, dans les luttes, dans les

P2 et 3: Cap locales d'affectation à la DRFIP
13 :En TG, tous concernés ! P 4 :Elections
CCP Contractuels : la CGT au box office !

manifestations. **70% des français, cela aurait fait du monde, beaucoup de monde.**

En jouant sur le curseur des annuités et de l'âge légal de départ en retraite, l'objectif n'est pas de faire travailler les salariés jusqu'à 80 ans (encore que...). Les retraites sont payées par les patrons pour le Privé, par l'Etat pour le Public. Baisser le montant des retraites, c'est baisser le coût du travail, pour être *compétitifs* nous disent-ils...

Mais comment expliquer que le travail est un coût alors qu'il crée les richesses mais aussi de la cohésion sociale et de la solidarité ? Et pourquoi les dividendes versés aux actionnaires (pour le privé) ou les cadeaux fiscaux ne seraient pas un coût ?

Un coût exorbitant qui délite notre société, qui crée de la précarité, du chômage, de la misère.

Un coût exorbitant qui finit par résonner en rafale de kalashnikov dans le corps d'un jeune au pied d'un immeuble d'un quartier de Marseille portant le joli nom de *La Rose*. Aux uns des effluves de parfums, aux autres des relents d'acide.

La société du risque, la société où *l'argent, la vie, l'amour sont précaires et où le travail doit l'être aussi*.

Mais dans la société du risque, le Medef et les banques ont leur assurance: ceux qui nous gouvernent.

Pour être encore plus nombreux dans les luttes à venir, il faut renforcer le syndicalisme confédéré, le syndicalisme CGT. C'est là notre meilleure assurance pour construire le rapport de force et gagner.

Vous avez fait grève, vous avez manifesté avec nous dans la rue lors des rendez-vous interprofessionnels...

**Contractuels, agents, contrôleurs, cadres de la DRFIP 13,
vous avez votre place dans la CGT Finances Publiques 13. (Voir p4)**

CAPL Catégorie C et B du 6/12/2010 Un simple transfert juridique? Pas si simple !

TOUS CONCERNES !

Domaines, DA2E, CEPL, RH, Budget logistique, CFR, Contrôle du règlement, DSO, Pensions, Liaison Rem 1 et 2, Comptabilité, Compta Paye, RPD, RIA, CDC, DFCI, ERR ERD, SNS Services Techniques, SAU, Recouvrement CTX, Animation du Recouvrement, Redevance...

Le 6 décembre 2010 se sont déroulées les CAP locales de « transfert » des agents affectés en Trésorerie Générale vers la nouvelle entité juridique, la Direction Régionale des Finances Publiques.

Pour l'administration, une simple formalité juridique. Pas pour les élus CGT Trésor 13 !

Des centaines d'agents sont concernés par ce « transfert ». Et que constatons nous ?

Les agents actuellement en fonction sur la Trésorerie Générale ont, pour leur immense majorité, demandé en mutation la Trésorerie Générale, entité directionnelle unique.

Ils y travaillent dans des services intra-muros ou à proximité (DIT).

Désormais, le passage en DRFIP 13 se traduit par l'implantation géographique sur 3 sites : Aix (ex DSF132) et 2 sites marseillais : Prado Borde et Sadi Carnot.

Avec la formule sibylline (voir document ci-dessous), les agents précédemment affectés en TG se retrouvent simplement en DRFIP, avec plusieurs sites géographiques !

site Borde

NOM PRENOM	GRADE	SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	OBSERVATIONS
	Contrôleur	TG Direction	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG Domaine Marseille	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG Domaine Marseille	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG Domaine Marseille	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG Domaine Marseille	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DA2E	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DA2E	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DA2E	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DA2E	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DA2E	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG DSPL	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG CEPL	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG CEPL	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG CEPL	DRFIP DIRECTION	
	Contrôleur	TG CEPL	DRFIP DIRECTION	

Cette affectation juridique et « générique » les rend **de fait mobiles à souhait** entre les « sièges administratifs » directionnels de Prado Borde et de Sadi Carnot, du jour au lendemain; la direction locale pouvant arguer de la même commune de résidence !

Ce serait un recul inacceptable pour les droits et garanties des agents, lesquels rappelons- le, n'ont pas seulement demandé à être mutés sur une direction mais aussi sur un lieu géographique.

Les agents s'organisent aussi pour concilier vie professionnelle et vie privée, lieu de travail/ domicile/ enfants scolarisés ou en crèche, soins à apporter à des personnes proches, etc. L'affectation géographique a donc forcément des conséquences sur leur vie.

Les élus CGT Trésor 13 sont intervenus pour indiquer qu'à leur connaissance, concernant les règles de gestion futures, l'administration propose que toute les affectations en « services de direction » soient réservées aux CAP nationales !

Alors, comment feront des agents affectés sur Prado Borde pour demander une mutation sur Sadi Carnot et inversement s'ils apparaissent comme déjà affectés sur la « Direction » pour les Cap centrales, sans précision de l'implantation géographique du site ? Ubuesque !

**La direction locale ne s'attendait visiblement pas à aborder ces questions lors de cette Cap locale !
Le « simple transfert juridique » ne passe pas comme une lettre à la poste !**

La parité administrative ne semblait guère saisir dans un premier temps – ou alors l'avait-elle très- trop- bien compris- les enjeux soulevés par la CGT. Des reformulations ont été nécessaires pour se faire entendre !

In fine, la direction locale a convenu que les agents pourront préciser dans leurs « fiches de vœux » (mouvement intra direction) le site souhaité : « *dans les fiches de vœux, l'agent peut indiquer ses souhaits géographiques, sur une même résidence , Aix ou Marseille* » dit le Président de la CAP locale. Cela sera également valable pour les demandes de mutation sur la « Direction » des agents du département non- affectés en direction (par exemple en poste sur un SIP ou une Trésorerie).

Les élus CGT ont de nouveau exigé que chaque agent en « direction » puisse bénéficier de l'examen de son dossier en cap locale pour un changement d'affectation interne.

Mais l'administration refuse et prive ainsi quelques 500 agents des 2 filières (ex Impôt et ex Trésor) de la transparence dans le traitement de leur dossier; Ce n'est pas normal !

De plus, que penser du listing fourni, tant pour la catégorie C que la catégorie B, listing réduit à sa plus simple expression, sans indication des emplois budgétaires ?

Que penser également de l'attitude de l'administration qui entend agir en DRFIP avec des réflexes gestionnaires qui font fi des statuts particuliers des agents de Trésor alors que ceux-ci existent encore jusqu'à la fusion statutaire prévue en 2011 ?

Décidément, avoir des élus CGT, ça compte pour la défense des droits et garanties des agents.

Enfin, nous sommes également intervenus sur la situation des **contractuels**, par exemple les gardiens, concernant leur devenir et nous avons souhaité connaître si des avenants aux contrats seront réalisés : en temps et en heure nous a indiqué la direction. Pas de changement pour eux.

Nous avons voté « contre » ce transfert juridique.

Mais les élus CGT ne se sont pas arrêtés là.

Nous avons remis sur la table des CAP locales les dossiers des « MALGRE - EUX »

Qui sont les *malgré- eux* ?

Tout simplement des agents de services fusionnés, éclatés et déplacés « d'office » vers l'un ou l'autre des 2 sites directionnels de la DRFIP 13 (Prado Borde/Sadi Carnot), déplacés avant la création de la DRFIP 13...

Les élus CGT Trésor ont adressé une lettre au gérant intérimaire de la Trésorerie Générale et au chef du pôle Ressources et Pilotage le 19 novembre 2010.

Sans réponse à la date de la Cap locale du 6/12/2010, nous avons profité d'avoir en face de nous les destinataires du courrier pour demander la suite réservée à notre courrier... et à la situation des agents mutés d'office sur un autre site.

Extrait du courrier :

Suite à l'intervention de la CGT en CTPD le 17 juin 2010 et afin que les agents concernés par des transferts de services ou missions sur d'autres sites bénéficient des mêmes droits et garanties que les agents affectés dans les Services Impôts des Particuliers, la direction locale du Trésor a considéré « qu'affecter un agent en nécessité de service au PRS lui donne alors une priorité pour en partir ».(PV CTPD du 17/06/2010).

La direction locale, par cette décision, a considéré qu'il ne devait pas y avoir deux poids et deux mesures concernant les droits et garanties des agents dont les services ou les missions sont transférés sur une autre implantation administrative.

De plus, les élus CGT considèrent que l'administration, en n'informant pas officiellement et suffisamment en amont les agents concernés par d'éventuels transferts de leurs missions ou services sur une autre entité administrative, a empêché les agents concernés à faire valoir leur droit à mutation interne au département ou encore interne à la Trésorerie Générale.

Pour ces raisons, les élus CGT Trésor 13 attirent l'attention de la direction locale sur les conditions dans lesquelles des agents aujourd'hui appelés à rejoindre le Centre des Finances de Sadi Carnot pourront

faire valoir leur droit à mobilité choisie, étant entendu que pendant la période transitoire avant la fusion des statuts, les agents demeurent régis par leurs statuts particuliers.

L'éclatement des collectifs de travail, des solidarités n'est pas sans conséquences sur la vie au travail des agents.

Pour la CGT, les agents et leurs droits doivent être respectés et considérés. C'est le sens de notre intervention face à la volonté de l'administration de passer outre.

La parité administrative a souhaité une rencontre sur cette question avec les élus. Nous attendons le rendez-vous avec impatience. *Une injustice faite à un seul est une injustice faite à tous.*

Les élus CGT Trésor 13

Première élection CCP pour 573 contractuels de droit public à la DGFIP: la CGT, 1ère organisation avec plus de 49% des suffrages !

L'élection prévue initialement en décembre 2009, s'est enfin tenue. Les contractuels non titulaires, hors "berkaniens", vont désormais avoir leur propre instance de représentation du personnel et un cadre officiel pour leurs défenses individuelles et collectives.

Le 7 décembre, ce sont donc près de 600 contractuels à la DGFIP qui ont été appelés à voter pour la première fois à l'élection pour leurs représentants en Commission Consultative Paritaire.

Le taux élevé de participation, 65,45 %, est révélateur de l'intérêt porté par ce nouveau corps électoral.

A 49,05%, ils ont accordé leur confiance à la CGT et reconnu son engagement de longue date pour la défense des non-titulaires.

Les nouveaux élus CGT et toute la CGT Finances Publiques s'engagent à défendre vos droits et à poursuivre, à vos côtés, le travail déjà entrepris à la conquête de nouveaux droits !

Votre confiance ne suffit pas.

Syndiquez-vous et renforcez la CGT !

Nom: _____ Prénom _____

Service ou poste: _____

Grade: _____ Indice _____ Temps partiel: _____ %

Date: _____

Signature: _____

A retourner à Syndicat CGT Trésor 13, Trésorerie Générale ou à remettre à un-e syndiqué-e

Vous pouvez aussi adhérer en ligne à partir de notre site: www.tresor.cgt.fr/13

En attendant le site CGT Finances Publiques 13

Retrouvez les infos syndicales sur notre site internet

www.tresor.cgt.fr/13

Local CGT Trésor 13 :

A partir du 13/12/2010, le local syndical CGT est transféré 2ème étage immeuble Borde